



FILIÈRE Agriculture

Formation continue adulte

Action de sécurisation de l'installation

La formation :

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- Finaliser techniquement le projet
- Permettre le perfectionnement des stagiaires dans leur parcours d'installation

DURÉE : 140h | Formation en présentiel

Action de sécurisation de l'installation

Pour qui est cette formation ?

Formation à destination des porteurs de projets agricoles, pour tous publics à la recherche d'un emploi.

Être âgé de plus de 18 ans.

Toute personne qui a un projet d'installation en agriculture et une volonté de s'installer sur un territoire identifié avec ou sans foncier.



Le contenu :

- Finaliser son projet d'installation: technique, financement, commercialisation, étude économique, administratif
- Acquérir les éléments complémentaires nécessaires pour la réalisation du projet
- Information sur la gestion (Culture, alimentation, élevage, traitement...)
- Acquérir des compétences techniques
- Consolider le projet et définir le parcours
- Formaliser les circuits de distribution, les coûts...
- Consolider ses expériences
- Évaluer la mise en œuvre des connaissances, de savoir-faire, acquis en formation



Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel.

Dates : de septembre à octobre.

Durée : 140 heures.

35 heures en centre de formation en centre et 105 heures en entreprise.



Evaluation et validation du diplôme :

Attestation de Suivi de Formation.



Modalités d'entrée en formation :

Inscription, entretien de motivation et test de positionnement sur les matières générales



Et après ?

MÉTIER VISÉ :

Installation comme exploitant agricole.

POURSUITE D'ÉTUDES :

Possibilité de poursuivre par un Certificat de spécialisation ou un BTS.



Tarif et financement :

455 € :

Autofinancement ou Plan Régional de formation des demandeurs d'emploi (Conseil Régional), CPF, Transition Pro

